



ATTENTES ET LIGNES DIRECTRICES POUR LES LAURÉATS D'UNE BOURSE D'ÉTUDES CANADIENNE HORATIO ALGER

POUR LES RÉCIPENDAIRES HORATIO ALGER DE LA BOURSE D'ÉTUDES SPÉCIALISÉE DU QUÉBEC 2024

Vous devez respecter les lignes directrices énumérées ci-dessous pour demeurer en règle avec l'Association Horatio Alger et ainsi recevoir le versement intégral de la bourse chaque année.

Sélection de l'établissement

- **Les boursiers doivent fréquenter à temps plein un établissement d'enseignement postsecondaire public ou privé au Canada** et suivre de façon ininterrompue un programme menant à l'obtention d'un baccalauréat.
- L'Association déconseille aux candidats de s'inscrire à des programmes en ligne. Toutefois, il leur est possible d'effectuer une partie d'un programme en ligne auprès d'un établissement d'enseignement postsecondaire public ou privé, sous réserve de l'approbation de l'Association.

Inscription

- Les boursiers doivent commencer leurs études universitaires au semestre d'automne suivant la réception du prix Horatio Alger (Septembre 2024)
- Les boursiers doivent être inscrits comme étudiants à temps plein pour deux des trois semestres de chaque année scolaire (du mois d'août au mois de juillet de l'année suivante).

Crédits et progrès scolaires suffisants

- Chaque boursier doit obtenir un minimum de 24 ou 4 crédits (selon l'échelle utilisée par son établissement postsecondaire), et ce, à chaque année scolaire, afin de demeurer admissible à la bourse et de recevoir le versement de l'année suivante.
- Les boursiers doivent avoir des résultats scolaires satisfaisants selon les exigences de leur établissement d'enseignement et réaliser des progrès suffisants en vue d'obtenir leur diplôme.

Exigences en matière de moyenne pondérée cumulative

- Pour demander le versement de la bourse chaque année, les étudiants doivent maintenir une moyenne pondérée cumulative (MPC) d'au moins 2,0.
- Si votre MPC se situe en dessous de 2,0, veuillez communiquer avec l'Association afin de nous faire connaître toute circonstance atténuante.
- Les versements sont sujets à révision si les exigences en matière de crédits ou de MPC ne sont pas respectées.

Renouvellement annuel de la bourse d'études

- Tous les versements sont basés sur les heures créditées accumulées chaque année. En aucun cas, vous ne pourrez demander la totalité des 5 000 \$ en un seul versement.
- Le versement de la bourse d'études s'effectue sur une période de quatre (4) ans ; toutefois, si vous prévoyez obtenir votre diplôme en moins de quatre ans, vous pourrez recevoir la totalité du solde de votre bourse d'études au semestre d'automne ou de printemps de votre dernière année.
- La bourse sera versée tout au long de vos études selon le tableau ci-dessous.
- La bourse Horatio Alger doit être utilisée pour tous les frais liés à l'éducation calculés dans le cadre du coût de la scolarité au sein de votre établissement.



ATTENTES ET LIGNES DIRECTRICES POUR LES LAURÉATS D'UNE BOURSE D'ÉTUDES CANADIENNE HORATIO ALGER

POUR LES RÉCIPENDAIRES HORATIO ALGER DE LA BOURSE D'ÉTUDES SPÉCIALISÉE DU QUÉBEC 2024

Dates limites pour les versements de la bourse (du 1^{er} mai au 30 juin)

1 mai

- Les boursiers recevront par courriel l'information concernant les versements.

30 juin

- Toutes les demandes de versement doivent être effectuées et tous les relevés de notes doivent nous être acheminés avant cette date. Tout boursier qui ne respecte pas ce délai verra les versements prévus à sa bourse suspendus ou annulés.

Politique de probation et de perte ou confiscation de la bourse

Suspension

- Les versements seront suspendus pendant un an si vous ne respectez pas toutes les lignes directrices et attentes de l'Association (par exemple, effectuer les demandes de versement, fréquenter un établissement admissible, etc.).
- Si, à la fin de cette année, vous ne respectez pas les lignes directrices et attentes énoncées, votre dossier de bourse sera réévalué afin de déterminer si les versements restants seront annulés ou suspendus pour une période prolongée.

Pour éviter que les versements ne soient suspendus, vous n'avez qu'à respecter les consignes suivantes tout au long de vos études:

- Lisez et respectez les lignes directrices énoncées en matière d'inscription et de participation.
- Respectez les délais prescrits et envoyez votre demande de versement avant le 30 juin de chaque année.
- Tenez à jour vos coordonnées enregistrées auprès de l'Association afin de vous assurer de bien recevoir nos rappels concernant la demande de versement.
- Communiquez à l'avance avec l'Association si vous avez de la difficulté à obtenir votre relevé de notes d'ici la date limite ou si vous êtes incapable de soumettre une demande de versement avant le 30 juin.

Annulation des versements

Motifs d'annulation des versements

- Les exemples suivants enfreignent les normes de l'Association et peuvent entraîner l'annulation des versements :
 - Présenter un dossier ou des progrès scolaires insuffisants;
 - Fréquenter un établissement postsecondaire non admissible;
 - Voir ses versements suspendus deux années d'affilée et ne pas communiquer avec l'Association avant que la troisième année ne commence;
 - Commettre des gestes qui enfreignent les lois fédérales, provinciales ou municipales;
 - Commettre tout autre geste qui ternit le nom ou la réputation de l'Association Horatio Alger du Canada ou qui y porte atteinte.

Processus d'annulation des versements en cas de progrès insuffisants ou de perte de contact

- Si les versements ont déjà été suspendus deux fois pendant vos études, ils seront annulés la troisième fois que cela se produit, à moins que vous ne nous envoyiez une copie de votre relevé de notes qui témoigne de votre inscription à un programme menant à l'obtention d'un diplôme et respectant les lignes directrices propres à votre bourse (consulter la section sur la sélection de l'établissement au début du document pour de plus amples renseignements).
- L'Association peut toutefois prolonger la période de suspension des versements dans des situations d'extrême difficulté. Dans de tels cas, nous vous prions de communiquer directement avec nous afin que nous puissions vous aider à passer au travers de cette épreuve. Si, ultimement, la situation ne peut être résolue de façon satisfaisante, les versements restants de votre bourse seront annulés.



ATTENTES ET LIGNES DIRECTRICES POUR LES LAURÉATS D'UNE BOURSE D'ÉTUDES CANADIENNE HORATIO ALGER

POUR LES RÉCIPiENDAIRES HORATIO ALGER DE LA BOURSE D'ÉTUDES SPÉCIALISÉE DU QUÉBEC 2024

Processus d'annulation des versements en cas de mauvaise conduite

- Si, de l'avis de l'Association, vous avez agi de manière contraire aux normes de l'Association, la totalité de votre bourse ou les versements restants seront immédiatement annulés.

Responsabilités du boursier Horatio Alger

Tenir vos coordonnées à jour

- Vous êtes responsable de mettre à jour vos coordonnées en vous connectant à votre compte de boursier au www.horatioalger.ca. Il est très important de le faire en cas de changement, car l'Association envoie par courriel des rappels concernant les versements et des offres auxquelles vous avez droit. Si vous ne tenez pas vos coordonnées à jour, vous ne recevrez pas les communications de l'Association.

Respecter les lignes directrices et dates limites en matière de versements

- Chaque année, vous avez la responsabilité d'indiquer à l'Association quel établissement vous fréquenteriez. Pour ce faire, vous devez, chaque année entre le 1^{er} mai et le 30 juin, soumettre une demande de versement en ligne et une copie de votre relevé de notes (après votre première année d'études).

Assurer le suivi de votre demande de versement chaque année

- Vous avez la responsabilité de vous connecter à votre compte de boursier afin d'y suivre l'état de votre versement et de vous assurer que votre établissement a bien reçu les fonds.
- Il est de votre responsabilité de faire parvenir à l'Association une copie certifiée de votre relevé de notes lorsque vous soumettez une demande de versement. Vous pouvez voir dans votre compte de boursier si le relevé de notes a bien été reçu et approuvé.

Informez l'Association de circonstances particulières

- Si votre statut d'étudiant change en raison d'un congé de maladie ou d'une participation à une mission militaire, par exemple, veuillez communiquer avec l'Association le plus tôt possible afin que nous puissions suspendre les versements de votre bourse jusqu'à votre retour aux études. Si vous n'avisez pas l'Association, votre bourse pourrait être annulée.
- Nous comprenons que votre parcours scolaire puisse être interrompu. Si cela survient, ne vous découragez pas. Si, pour quelque raison que ce soit, vous prenez du retard dans vos études ou faites face à des circonstances atténuantes (personnelles, scolaires, financières, etc.) qui vous empêchent d'être inscrit dans un établissement, il est de votre responsabilité de communiquer avec l'Association. Notre objectif est de vous aider à obtenir votre diplôme, mais nous ne pouvons pas y parvenir si nous perdons contact avec vous.

Communiquer avec votre bureau d'aide financière

- Vous avez la responsabilité d'informer votre bureau d'aide financière au sujet de votre bourse et des versements qui y sont rattachés.
- Si l'Association Horatio Alger n'est pas en mesure de respecter votre délai de paiement, nous vous encourageons à communiquer avec votre bureau d'aide financière afin de repousser ledit délai. L'Association ne sera pas en mesure de vous rembourser si vous payez les coûts engendrés par vos études avant d'avoir reçu votre bourse.



ATTENTES ET LIGNES DIRECTRICES POUR LES LAURÉATS D'UNE BOURSE D'ÉTUDES CANADIENNE HORATIO ALGER

POUR LES RÉCIPENDAIRES HORATIO ALGER DE LA BOURSE D'ÉTUDES SPÉCIALISÉE DU QUÉBEC 2024

Ce que vous pouvez vous attendre de l'Association

Engagement

- Notre objectif est de vous soutenir, d'assurer la réussite de vos études postsecondaires, de vous aider à vous préparer à mener une vie prospère où vous donnerez en retour à la société, ainsi que de tisser des liens durables avec vous.

Communication

- Aussi longtemps que vos coordonnées seront à jour dans nos dossiers, vous pourrez vous attendre à recevoir des courriels au sujet de votre bourse ainsi que des nouvelles et des offres vous concernant à titre de boursier Horatio Alger, comme des informations sur les programmes d'enseignement en ligne, le réseautage et la plateforme ComPsych - un service de soutien aux étudiants.

Affiliation à vie grâce à l'Association des anciens

- Une fois que vous aurez réussi un programme de quatre ans menant à un diplôme, vous deviendrez un ancien de l'Association Horatio Alger du Canada et vous pourrez donc profiter de plusieurs services et participer à différentes activités.

Tableau des versements de la bourse

Tableau des versements de la bourse pour les étudiants obtenant leur diplôme en <u>4 ans</u>		
La bourse de 5000 \$ sera accordée selon le tableau ci-dessous. Les demandes de versement doivent être envoyées au siège social de l'Association avant le 30 juin de chaque année. Les étudiants peuvent faire la demande des montants suivants s'ils respectent les exigences en matière de crédits d'année en année. Les versements sont effectués une fois par année seulement.		
<u>Versements</u>	<u>Minimum de crédits accumulés</u>	<u>Montant versé</u>
Versement de la première année	0	\$1,250
Versement de la deuxième année	30/5	\$1,250
Versement de la troisième année	60/10	\$1,250
Versement de la quatrième année	90/15	\$1,250

*Notes:

- Les tableaux sont basés sur le parcours d'un étudiant inscrit à un programme de quatre ans. Si vous obtenez votre diplôme de baccalauréat au bout de deux ou trois ans, vous pouvez demander à recevoir le versement final au printemps de votre dernière année.